

# Retour de Berne et de Strasbourg



Cette année marque le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Le 20 novembre 1989, l'Assemblée générale de l'ONU reconnaissait pour la première fois aux enfants le droit au développement, à la protection et à la participation. Ce n'est toutefois qu'en 1997 que la Suisse a ratifié cette convention. Malgré des progrès certains, le chemin à parcourir est encore long.



La Suisse a ratifié la Convention internationale des **droits de l'enfant** et son protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. De ces ratifications découle l'obligation de protéger nos ressortissantes et ressortissants mineurs, en particulier les enfants en bas âge et se trouvant dans une zone de conflit. Il incombe également à la Confédération de prendre **toutes les mesures appropriées pour faciliter la réadaptation physique et psychologique ainsi que la réinsertion sociale des enfants victimes de conflit armé** (cf. Convention internationale des droits de l'enfant, art. 39). J'ai déposé une [interpellation](#) afin de savoir quand et comment les **enfants des djihadistes suisses**, détenus dans des prisons à l'étranger, seraient rapatriés en Suisse. Je ne peux qu'encourager le Conseil fédéral à considérer, en priorité, les intérêts et la protection des enfants concernés.



J'ai déposé une [interpellation](#) pour demander au Conseil fédéral d'améliorer et de renforcer la **collecte de données concernant les violences sexuelles contre les femmes**. En effet, seul le nombre de plaintes déposées et celui des jugements sont disponibles dans les statistiques sur la criminalité, sans davantage de détails sur les processus de filtrage. Il n'existe, de même, pas d'évaluation systématique des besoins fondés sur des enquêtes réelles auprès des victimes de crimes sexuels violents. Dans sa réponse, le Conseil fédéral a confirmé le manque de coordination des différentes récoltes de données et s'est engagé à **analyser de quelle manière approfondir les recherches dans les domaines sur lesquels il manque des informations**. Une petite avancée, non sans importance, dans la lutte contre les violences faites aux femmes !



Au cours de la session d'automne, l'**Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a célébré son 70<sup>e</sup> anniversaire**. Retrouvez les célébrations en cliquant [ici](#). L'APCE a également discuté de nombreux sujets. Ainsi, l'Assemblée a accepté le [rapport sur les Violences obstétricales et gynécologiques](#) qui démontre qu'aujourd'hui encore les femmes sont victimes d'actes médicaux inacceptables et qui remettent en cause leur libre choix.

Enfin, le **Prix des Droits de l'Homme Václav Havel** a été attribué à **Ilham Tohti**, intellectuel ouïghour qui œuvre depuis 20 ans à améliorer la situation de la minorité ouïghoure en Chine et qui a été condamné à la prison à vie pour ses activités, ainsi qu'à l'**Initiative des jeunes pour les droits de l'homme** qui promeut la réconciliation en

établissant des liens entre les jeunes dans les pays des Balkans.

Vous recevez aujourd'hui ma dernière infolettre. Je souhaite terminer en vous remerciant toutes et tous pour votre soutien au cours de toutes ces années passées sous la coupole fédérale mais également au Grand Conseil de Genève et au Conseil municipal de Veyrier. Mon engagement ne s'achèvera pas avec la fin de mon mandat

politique, bien au contraire. Je souhaite mettre mon expérience et mes compétences au service des causes qui me tiennent à cœur : l'égalité, la justice, les droits humains et l'ouverture au monde !

Je quitte ainsi l'Assemblée fédérale mais si vous souhaitez rester informé-e de l'activité de vos élu-e-s à Berne ou de l'activité du PS Suisse en général, je ne peux que vous recommander de vous abonner à la lettre d'information du Parti socialiste en cliquant sur le lien ci-dessous.

[Je m'abonne !](#)

